10 idées reçues SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL







EDITO

La question du Bien être animal est, aujourd'hui, au cœur de bon nombre de discussions, que ce soit au niveau familial, médiatique, des réseaux sociaux, au niveau politique. C'est pourquoi, dans l'élaboration de ce document nous avons voulu rétablir un certain nombre de faits par rapport aux questions qui se posent sur ce sujet.

Le monde de l'élevage a pris conscience de l'importance d'expliquer sa manière d'élever les animaux, de montrer l'intérêt de ses pratiques et de les faire évoluer en fonction des attentes de la société. Aujourd'hui, nous souhaiterions aussi de la part des citoyens des retours positifs et une forme de reconnaissance de tout ce qui a été entrepris par la profession afin de redonner pleine confiance aux filières de l'élevage. Notre avenir passe aussi par la vocation de jeunes à devenir agriculteurs et cela pourra se faire seulement s'ils trouvent leur place dans l'exercice du métier d'éleveur. Nous élevons nos animaux pour vous nourrir, pour nous nourrir, et nous avons la volonté de le faire en préservant au maximum leur bien-être. Tout en respectant ces obligations, les éleveurs doivent pouvoir être épanouis et vivre dignement de leur métier.

Nous, citoyens et éleveurs, sommes aujoud'hui à un carrefour entre viabilité des exploitations d'élevage, débouchés de nos productions locales sur le marché français en priorité et risque de ralentissement voire de disparition d'un certain nombre d'élevages qui se trouvent fragilisés par le contexte économique et social. Si nous ne réagissons pas, nous risquons de devoir importer massivement et sans contrôle des aliments provenant de pays où les pratiques de production diffèrent grandement et notamment sur les questions du bien-être animal.

Par ce livret nous souhaitons remercier nos éleveurs, qui contribuent activement au maintien de l'activité en milieu rural, à l'embellissement de nos campagnes et nous garantissent une alimentation saine et de qualité à nous, citoyens.

Bruno Faucheron Elu en charge du bien-être animal à l'APCA

MOI, CONSOMMATEUR PARMI 60 MILLIONS?
JE NE PEUX RIEN FAIRE POUR
LE BIEN-ÊTRE ANIMAL!



CHACUN PEUT CHOISIR DE DEVENIR

CONSOM'ACTEUR LORS DE SES ACHATS!

Les éleveurs ne peuvent pas agir seuls, ils ont besoin de chacun de nous.

Sachez déjà que tous les élevages français respectent des normes strictes en matière de confort des animaux. Acheter français, c'est s'assurer que les animaux auront profité de ces exigences. Vous pouvez même choisir des produits d'élevages engagés dans des démarches collectives ou individuelles d'amélioration du bien-être animal.

Plus vous vous informez sur l'origine des produits, plus vous encouragerez les producteurs soucieux du bien-être animal.

Pour agir, à vous de choisir!

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX, TOUT LE MONDE SAIT BIEN CE QUE C'EST!



IL A FALLU DE NOMBREUX TRAVAUX SCIENTIFIQUES POUR ABOUTIR À UN ACCORD AU NIVEAU INTERNATIONAL ET QUI SE FONDE SUR 5 GRANDES LIBERTÉS.

En 2018, l'ANSES a proposé une définition du bien-être animal comme étant « un état mental positif individuel lié à la satisfaction de besoins comportementaux et physiologiques tels que l'alimentation ou la santé. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal ».

En 1992, le Farm Welfare Animal Council définit les 5 libertés de l'animal :

- 1-Ne pas souffrir de faim ou de soif
- 2-Ne pas souffrir d'inconfort
- 3-Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies
- 4-Ne pas éprouver de peur ou de détresse
- **5-**Pouvoir exprimer les comportements naturels de l'espèce.

Les quatre premiers points sont les bases même de l'élevage sans lesquels rien n'est possible. L'enjeu aujourd'hui est de favoriser les conditions d'élevage qui permettent à l'animal d'exprimer des comportements naturels. Les réflexions sur le bien-être animal ne datent pas d'hier, il y a encore beaucoup de d'inconnus et la définition évoluera en fonction des découvertes scientifiques futures.

C'EST IMPOSSIBLE DE MESURER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL, IL FAUDRAIT QUE LES ANIMAUX PUISSENT PARLER!



LES ANIMAUX NE PARLENT PAS MAIS LEUR COMPORTEMENT EN DIT LONG.

REGARDER LES ANIMAUX ET LES COMPRENDRE EST LA BASE DU MÉTIER D'ÉLEVEUR.

Est-ce qu'une poule est contente ? Est-ce qu'un cochon se sent bien ? Est-ce qu'une vache est bien dans son étable ?... Ces questions ne semblent pas être simple à explorer et pourtant... il est possible de le mesurer.

D'abord, **l'éleveur s'assure que ses animaux ont tout ce qui leur faut pour vivre bien :** de l'eau propre, suffisamment de place, de la nourriture adaptée, de qualité et en quantité suffisante, de la lumière...

Maintenant il regarde aussi si ils s'amusent!: la poule sur son perchoir ou dans son bain de poussière, le cochon avec ses jouets, la vache avec la brosse massante... Tous ces éléments sont mis à disposition des animaux par l'éleveur pour « enrichir leur milieu de vie ».

Les connaissances pour juger du bien-être des animaux ont fortement progressé.

Une grille de notation du bien-être, à partir d'une observation rigoureuse de leur milieu de vie et des comportements spécifiques montrant leur bien-être, a été construite au niveau européen dans le cadre du projet Welfare Quality®. En découle aujourd'hui la mise en œuvre en France de méthodes d'évaluation spécifique pour chaque espèce : EBENE pour les volailles, BOVIWELL pour les vaches, BEEP pour les cochons, GOATWELL pour les chèvres... A terme tous les élevages français seront évalués vis-à-vis du bien-être animal.

LA RÉGLEMENTATION SUR L'ÉLEVAGE N'EN A RIEN À FAIRE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL!



LES ÉLEVEURS, LES TRANSPORTEURS ET LES ABATTEURS SONT OBLIGÉS DE RESPECTER DE NOMBREUSES NORMES POUR GARANTIR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX.

Les réglementations n'ont cessé d'évoluer :

1850 : la première loi de protection des animaux en France interdisait les mauvais traitements exercés publiquement sur les animaux.

1998 : une directive européenne inter-espèces impose des soins quotidiens, sanctionne la maltraitance...

Depuis la fin des années 1990, les réglementations vont plus loin en assurant pour chaque espèce la possibilité d'exprimer ses comportements naturels.

2015 : la loi française reconnaît l'animal comme un être vivant doué de sensibilité, c'est l'article L214 du code rural.

Aujourd'hui, la réglementation prend déjà bien en compte le bien-être animal, même si elle ne résout pas tout. Elle **prévoit de plus en plus des formations** et des certificats de compétences pour les éleveurs et les personnes qui manipulent les animaux.

Nos normes d'élevage limitent le développement de grands parcs d'engraissement de bovins dans nos campagnes, les fameux feed-lots américains.



LES ÉLEVAGES ONT GRANDI MAIS NE SONT PAS DÉSHUMANISÉS POUR AUTANT!

Il existe une vraie relation entre l'éleveur et ses animaux.

Mais un éleveur ne va pas établir le même rapport avec une vache qui reste une dizaine d'années dans l'élevage et une volaille de chair qui reste 35 jours. L'éleveur établit une relation de travail et de bienveillance avec les animaux d'élevage dont il connaît la finalité.

Bien sûr on ne raisonne pas de la même façon avec 10 vaches ou 1000. Mais l'humain reste au centre de l'élevage avec, par exemple, une personne pour 70 vaches en moyenne en France.

Les élevages en s'agrandissant s'équipent de plus en plus de robots pour réaliser les tâches les plus répétitives et pénibles (alimentation, traite, nettoyage...) et ainsi permettent aux éleveurs de consacrer plus d'attention à l'observation et aux soins des animaux.

Aussi le regroupement à plusieurs permet de répartir la charge de travail et d'aménager du temps personnel pour les éleveurs qui prennent aussi du temps pour leur famille et des vacances.

Un éleveur bien dans ses bottes, est bien avec ses animaux!

POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX, C'EST FACILE IL SUFFIT DE LES METTRE DEHORS!





NOS ANIMAUX DOMESTIQUES NE SONT PLUS DES ANIMAUX SAUVAGES. IL FAUT OUBLIER NOTRE VISION D'HUMAIN ET REGARDER AVEC LES YEUX DE L'ANIMAL :

LE CONFORT N'EST PAS TOUJOURS DEHORS!

D'une part certains animaux n'ont pas forcément envie d'être toujours dehors : par exemple les poules qui sont des proies peuvent avoir peur de sortir.

Le logement des animaux d'élevage est un compromis entre différentes exigences pour l'animal et pour l'éleveur.

Il permet la maîtrise des aléas : il faut protéger les animaux des prédateurs, des contraintes climatiques (excès de chaleur, de froid, d'humidité...), des maladies auxquels ils peuvent être plus exposés à l'extérieur!

Le bâtiment est conçu de manière à garantir une alimentation et une eau toujours fraîches et propres, une température optimale (par exemple le chauffage des espaces dédiés aux jeunes animaux qui ont besoin de chaleur) et une zone de repos pour chacun.

Les éleveurs adaptent et aménagent régulièrement les espaces autant intérieurs (bâtiment) qu'extérieurs (parcours), pour améliorer le confort de chaque espèce : ventilateurs et brumisateurs dans les étables, chauffages dans les porcheries, bâtiments qui favorisent la lumière naturelle, végétation dans les parcours, arbres dans les pâturages...

Les fermes sont de mieux en mieux conçues pour améliorer les conditions de vie des animaux. Ils représentent des investissements qui sont également utiles pour limiter le gaspillage des ressources alimentaires, le gaspillage des terres et la pénibilité du travail de l'éleveur.

LES CONDITIONS DE TRANSPORT ET D'ABATTAGE DES ANIMAUX SONT DÉPLORABLES



LE BIEN-ÊTRE ANIMAL NE S'ARRÊTE PAS À LA SORTIE DE L'ÉLEVAGE. UNE RÉGLEMENTATION DE PLUS EN PLUS STRICTE Y VEILLE.

La règlementation commence même avant de monter dans le camion :

Avant le transport un premier tri s'effectue à l'élevage. Certains animaux n'ont pas le droit d'être transportés : à cause de problèmes de santé, ou pour les animaux en fin de gestation.

Les sociétés qui transportent des animaux vivants doivent avoir une autorisation délivrée par la Direction des Services Vétérinaires qui va vérifier si les véhicules sont aménagés de façon à garantir le respect des exigences de confort, adaptées selon le temps de trajet et les espèces : par exemple il faut respecter des limites de densité, des temps de repos, pour les longs trajets les camions doivent être équipés d'un système de ventilation et d'un système d'abreuvement.

L'abattage n'est jamais une partie de plaisir. A l'abattoir, le matériel et les pratiques utilisés doivent conduire à un étourdissement rapide et entrainer la mort de l'animal en limitant au maximum la douleur. Dans chaque abattoir un Responsable Protection Animale (RPA) est chargé de veiller au respect des bonnes pratiques d'abattage pour assurer que les animaux sont manipulés avec le plus grand soin et qu'ils ne souffrent pas.

CE N'EST PAS PLUS CHER D'ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX



AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE NÉCESSITE DES INVESTISSEMENTS :

EN RECHERCHE-INNOVATION, EN MATÉRIEL, EN BÂTIMENT ET EN MAIN D'ŒUVRE.

Ces dernières années les éleveurs et tous les autres opérateurs ont investi plusieurs milliards d'euros pour améliorer le bien-être animal.

Par exemple, rien qu'en Bretagne, 300 millions d'euros ont été investis pour loger les truies en groupe.

Le prix de nouveaux bâtiments «bien-être», pensés pour offrir de meilleures conditions de logement aux animaux, peut être jusqu'à trois fois supérieur à ceux qui sont construits selon les standards habituels.

Les chercheurs, les Instituts techniques, les Chambres d'agriculture, les entreprises privées et les éleveurs eux-mêmes mènent des travaux de recherche pour continuer à faire progresser les connaissances et les pratiques en faveur du bien-être animal.

Tous ces travaux ont un coût qu'il faut bien financer.

C'EST ENCORE LE CONSOMM'ACTEUR QUI VA TOUT PAYER!



CHACUN DOIT S'ENGAGER À PAYER UNE PARTIE DU COÛT DU BIEN-ÊTRE.

Le consommateur est un maillon de la chaîne solidaire en faveur du bien-être animal.

L'Etat français et l'Europe financent la recherche, vecteur d'amélioration de méthodes d'élevage garantes du bien-être. Les éleveurs, les entreprises de transport et les entreprises d'abattage financent

les améliorations des matériels et des bâtiments. Ils sont, pour partie, aidés par de l'argent public mais la grande majorité du coût reste à leur charge.

Après participation de chacun des acteurs, il reste pour vous, acheteur, quelques centimes par produit qu'il faut accepter de payer en toute connaissance de cause.

Quand vous choisissez un poulet, des œufs, ou toute autre viande qui est un peu plus chère, par exemple parce qu'il y a un label avec un cahier des charges prenant en compte les conditions d'élevage, vous investissez vous aussi dans le bien-être animal!

POUR L'ÉLEVEUR, LE BIEN-ÊTRE ANIMAL N'EST PAS UN CONCEPT, C'EST UNE ÉVIDENCE.



QUI SE LÈVE LA NUIT POUR SURVEILLER SA CHAROLAISE QUI DOIT METTRE BAS ?

QUI RECOIT LES POUSSINS À 2 HEURES DU MATIN POUR QU'ILS STRESSENT MOINS ?...

Depuis toujours le bien-être des animaux est le cœur du métier d'éleveur.

Madame Etchebarne, éleveuse, parfois accompagnée par ses enfants, biberonne les agneaux les plus fragiles, plusieurs fois par jour.

Monsieur Le Quedelec est le référent bien-être de son élevage. Il s'assure, chaque jour, de la bonne santé de ses truies et s'organise avec son salarié les jours où il est absent.

Monsieur et Madame Martin se lèvent tous les matins, dimanches et jours fériés aussi, pour traire leurs vaches.

Tous les éleveurs assurent régulièrement le quotidien de leurs animaux et s'organisent pour que, même pendant leur absence, leur bien-être soit aussi respecté, tous les jours de l'année.

ALORS, FINALEMENT QU'EN PENSER ?

Il est vrai qu'il y a des progrès à faire sur le bien-être animal.

Les images choc qu'on voit parfois représentent des situations qui existent mais qui sont exceptionnelles et condamnables.

Elles montrent des situations extrêmes qui ne sont pas représentatives de ce qui se pratique au quotidien.

Il est faux de croire que l'élevage était mieux avant.

En dépassant les préjugés et en s'en tenant aux faits, chacun peut constater que les conditions de vie et le bien-être de nos animaux d'élevage s'améliorent.

En comprenant mieux les attentes et les besoins des animaux, les pratiques évoluent : les bâtiments d'élevage sont de plus en plus confortables, les espaces extérieurs de mieux en mieux aménagés...

Les standards de bien-être des animaux en France sont parmi les plus élevés

dans le monde

Au niveau international, la législation européenne est la plus stricte et impose des normes de logement et de conduite pour la plupart des espèces. La France applique cette réglementation et va même au-delà pour quelques productions.

Une des particularités de la France est l'importance des diverses démarches qualités, avec notamment une place importante des labels et des productions biologiques, qui favorisent le bien-être des animaux. Les plans de filières, les segmentations commerciales et le développement des circuits courts amèneront à un développement encore plus important des mesures favorables au bien-être des animaux dans les élevages en France.

Le bien-être animal est plus que jamais au centre des préoccupations des éleveurs et des citoyens.

Il faut travailler de concert pour assurer l'avenir de l'élevage!

Par ailleurs l'éleveur est aussi un citoyen qui a aussi des attentes en matière de bien-être animal d'autant que son bien-être à lui va de pair avec celui de ses animaux. Sans l'Homme, il n'y a pas de bien-être pour les animaux d'élevage.

ET LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DANS TOUT CA?



Les Chambres d'agriculture sont des organismes de soutien au développement de l'agriculture sur le territoire français.

Il existe une Chambre d'agriculture dans chaque département de France.



Elles proposent des conseils et des prestations aux éleveurs et aux collectivités de leurs territoires depuis de nombreuses années.

Sur le bien-être animal, elles accompagnent les éleveurs :

- sur l'évolution de leurs pratiques vers une meilleure prise en compte du bien-être animal,
- sur l'amélioration de leurs matériels et bâtiments pour favoriser leur bien-être et celui de leurs animaux,
- ...



Les Chambres d'agriculture participent aussi à des programmes de recherche locaux, nationaux voire européens pour mettre au point, tester et diffuser des nouvelles connaissances auprès des agriculteurs et des acteurs des territoires ruraux.



Rédaction : Commission Élevage de l'APCA et groupe de conseillers experts avec l'appui du service élevage - Chambres d'agriculture

Illustrations : Cled 12

Mise en page : Service Communication - Débora Bénard

Chambres d'agriculture France - 9 avenue George V - 75008 Paris Contact : fanny.sauvaire@apca.chambagri.fr

Février 2021

Reproduction des illustrations interdite



